



## **DECISION MUNICIPALE N° 2025 / 19**

**Objet : Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des travaux de modernisation et d'accessibilité du Bâtiment Communal du Pré des Aires**

Le Maire de PIGNANS,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

**VU** la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

**CONSIDERANT** que dans le cadre d'une première phase il a été prévu la rénovation énergétique et l'agrandissement du Bâtiment Communal du Pré des Aires, il convient dans un second temps de prévoir des travaux de modernisation et d'accessibilité pour l'accueil des enfants/adolescents en lien avec la jeunesse et la petite enfance,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De solliciter une subvention auprès du Département du Var.

**ARTICLE 2** : La demande de subvention porte sur un montant total de 229 152.19 € HT (80%) sur la base d'une dépense subventionnable de 286 440.24 € HT.

**ARTICLE 3** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 4** : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 20/05/2025

Le Maire,

**BRUN Fernand**

